

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

**Site :** [www.locoal-mendon.fr](http://www.locoal-mendon.fr)

**P E R M A N E N C E S**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**

[jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr)

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport**

[gilles.thunet@locoal-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@locoal-mendon.fr)

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**

(Centre Communal d'Action Sociale)

[catherine.besnard@locoal-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@locoal-mendon.fr)

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales**

[elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr)

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux**

[nicolas.debethune@locoal-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@locoal-mendon.fr)

*Mardi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*Lundi matin 09H à 12H*

*02 97 30 27 50*

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations  
municipales n° 108

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Séance du 18 Septembre 2017**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2017

2. RIFSEEP

Les modalités d'application du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel doivent être revues. La préfecture demande à ce qu'une part résultat de 100€ minimum soit instaurée.

*Avis favorable aux nouvelles modalités du RIFSEEP*

3. Convention prestation payes avec le Centre de Gestion

Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour l'élaboration des salaires.

*Avis favorable*

4. Indemnité de gardiennage des églises

Le plafond indemnitare appliqué pour le gardiennage des églises est de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. La Commune étant propriétaire de 2 églises, la somme maximale pouvant être versée au Recteur est de 239,10€. En 2016, le Recteur bénéficiait du maximum de cette indemnité.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le montant de l'indemnité de gardiennage des églises.*

## 5. Décisions modificatives

Deux décisions modificatives sont nécessaires :

- Suite à la vente des spots de la salle Emeraude décidée lors du conseil municipal du 26 juin, la somme de 200€ doit être prévue en recettes ;
- Suite à une erreur du Trésor Public, la somme de 600€ destinée à la commune de Ploemel a été perçue par erreur en 2014.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les décisions modificatives.*

## 6. Plan de financement et demandes de subvention

Les travaux de voirie 2018 d'un montant de 300 000€ H.T. peuvent faire l'objet de subvention du Conseil Départemental via le Programme Départemental pour Investissement sur la voirie Communale et Rurale et d'AQTA via un fonds de concours. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux Voirie	300 000€	AQTA fond de concours	20833€	7%
		Conseil Départemental	12125€	4%
		Auto financement	267042€	89%
<b>Total Dépenses</b>	<b>300 000€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>300 000€</b>	<b>100%</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le plan de financement ci-dessus.*

## 7- Tarifs mouillage

L'association Le Dorenn a signalé que des utilisateurs des mouillages conservent leurs mouillages sans mettre de bateau. Or, aucun tarif n'existe pour ces cas-là. L'association Le Dorenn, propose le tarif suivant : 30€. Plusieurs conseillers remarquent que ces personnes devraient payer le tarif fixé pour le bateau qu'ils avaient déclaré lorsque le mouillage a été réservé.

Les élus proposent que le tarif voté pour les bateaux les plus petits soit appliqué soit 51,50€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif pour les titulaires de mouillage sans bateau à 51,50€*

Concernant les bateaux stationnant hors mouillage, Le Dorenn a relevé les noms des propriétaires et un courrier leur est adressé l'informant qu'ils sont dans

l'illégalité. En cas de récidive un procès-verbal sera dressé.

Du ski nautique a été repéré sur la Ria d'Etel alors que cela est interdit.

## 8- Tarif spectacle de théâtre

Une pièce de théâtre de Ahmed Madani interprétée par le Théâtre de l'Abreuvoir a été programmée le samedi 20 janvier 2018.

Il est proposé de fixer le tarif des billets à 5€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif de ce spectacle à 5€.*

## 9- Conventions intervenants extérieurs TAP

Il convient de signer les conventions avec les prestataires.

- Mandalas : Asso SEVE / 35€ H ;
- Sport de plein air et en salle : Fabrice PETE / 35€ H ;
- Gym : PLA / 26€ H ;
- Cuisine : Anne-Isabelle Le Garrec / 20€ H + ingrédients ;
- Atelier bien-être bienveillance : Récré A zen / 40€ 1H30 ;
- Skate : Shaka Skate School / 35€ H ;
- Escrime : Yann Le Reguer / 40€ H ;
- Roller : Cté Départemental de Roller Sport 56 / 32€ H + frais km ;
- Création de BD : Olivier Roisneau / 30€ H ;
- Création de chansons : Graine d'histoires / 40€ H ;
- Echecs : Echiquier Laique Saint Annois / 20€ H.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions.*

*Un travail va être entamé sur le devenir des TAP à la rentrée scolaire 2018.*

## 10- Accord de réciprocité relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à Brech

L'accord de réciprocité conclut avec la Commune de Brech en 2014 est arrivé à expiration fin août 2017. Le nombre d'enfants résidant à Locoal-Mendon et scolarisé à Brech est de 6 (4 primaires et 2 maternelles). Leur coût est le suivant : 847,45€ pour un enfant de maternelle et de 227.39€ pour un enfant de primaire

Il est proposé de reconduire la convention pour une durée de 3 ans.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la reconduction de l'accord de réciprocité avec la commune de Brech.*

#### 11- Diagnostic éclairage public

La commune a voté il y a quelques temps le changement de prestataire pour l'entretien de l'éclairage public qui a été confié au SDEM. Ce dernier souhaite faire un listing des éclairages publics pour les mettre sur un Système d'Information Géographique qui permettra à la commune de déclarer les incidents.

Ce diagnostic a un coût de 13€ H.T. par point lumineux subventionné à 40% par le SDEM et à 40% par l'ADEME.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le diagnostic d'éclairage public ainsi que les demandes de subvention.*

#### 12- Agenda accessibilité

Conformément à la loi, l'agenda des travaux d'accessibilité doit être déposé avant fin octobre.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité.*

#### 13- Ouragan Irma

Le Maire rappelle les dégâts causés par l'ouragan Irma aux îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il propose différentes solutions pour apporter un soutien aux sinistrés :

- 1€ par habitant population DGF soit 3632€ ;
- Une somme forfaitaire de 1000€
- Pas d'aide

Les élus choisissent de mettre au vote à bulletins secrets la somme de 3632€.

*Après en avoir délibéré à bulletins secrets (19 voix pour, 2 voix contre), le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 3632€ aux sinistrés de l'Ouragan Irma et de se rapprocher de la Fondation de France pour le versement.*

#### 14- Bail de chasse

La société de chasse communale, chasse sur des terrains communaux (environ 5ha). Comme cela a été

le cas avec les terrains appartenant au CCAS, il convient de conclure une convention avec l'association.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec l'association de chasse communale.*

#### 15- Questions diverses

Point sur la médiathèque : Il y a 2197 inscrits (101 nouveaux inscrits depuis janvier 2017) dont 630 actifs.

Point sur la rentrée : Il y a 218 élèves. L'école n'organiserait pas de classe de neige en 2018 mais une classe découverte aux Châteaux de la Loire. Le directeur souhaite savoir s'il bénéficierait tout de même de la subvention de 22€ par élève qui était attribuée pour les classes de neige. Le conseil municipal accepte sur le principe d'accorder cette subvention.

**Problème d'incivilité :** Des parents d'élèves de l'école Hugues Aufray se garent sur les emplacements du bus scolaire ainsi que sur la place handicapée. Un rappel à l'ordre va être fait par le directeur de l'école et par M. le Maire.

AQTA : le dossier de la future station d'épuration avance.

La convention avec l'association Les Lucioles pour les panneaux photovoltaïques sur le toit de la future maison intergénérationnelle a été signée le 23 septembre.

Prochain Conseil Municipal : 20 novembre 2017

***Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune***

#### INFORMATIONS DIVERSES

**Dimanche 15 octobre  
Concert : Voix Humaines**

Quelque chose à vous dire ...

L'ensemble est actuellement composé de 24 chanteurs, hommes et femmes venant de toute la Bretagne, répartis entre sopranos, mezzos, altos, ténors, barytons, basses. Le groupe se construit sur le

partage d'une passion commune à un niveau technique élaboré.

Le répertoire met en jeu des compositeurs phares de la musique ancienne et des compositeurs contemporains, avec une attention forte portée au sens des textes et à la place du verbe. Dans cette mise en jeu se situe l'écoute d'un programme au sein duquel le dialogue entre les périodes et les styles éclairent d'une manière nouvelle chaque œuvre chantée.

*Salle Emeraude à 16h30 / Tarif unique : 10€*

*Réservations en Mairie*

### **Broyage des Végétaux**

La municipalité vous offre la possibilité de broyer vos végétaux et de repartir avec un paillage prêt à l'emploi. La prochaine date est fixée au :

Samedi 18 Novembre 2017 de 10h à 12h

Inscription obligatoire en mairie au :  
02 97 24 60 87.

### **Collecte de papiers**

Le Conseil Municipal des Jeunes renouvelle l'opération de collecte de prospectus, journaux, ... Le prochain rendez-vous est fixé au :

Samedi 14 Octobre

De 09H30 à 11H30

Sur le parking de la Salle Emeraude

### **Mutuelle Communale**

Concernant la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de la commune et du CCAS, la municipalité vous propose une nouvelle permanence le Vendredi 20 Octobre à la mairie. Les rendez-vous sont à prendre directement à la mairie

### **Agence Régionale de Santé**

L'ARS est en charge du contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine en application du code de la santé publique. L'information de l'utilisateur comprend l'affichage des résultats d'analyse en Mairie et la fiche d'information jointe annuellement à la facture d'eau. Vous avez désormais la possibilité de consulter toutes les données actualisées concernant le système d'alimentation en eau potable et sur la qualité des eaux distribuées en 2016 sur le site [www.eaupotable.gouv.fr](http://www.eaupotable.gouv.fr)

## **SECURITE ROUTIERE TOUS ENGAGES !**

On en parle beaucoup lorsque l'on est piéton, et ... on l'oublie très vite lorsque l'on est au volant...

Pour gagner une minute par-ci, une petite minute par-là, on roule plus vite, on se gare au plus près, quitte à **monter sur les trottoirs**, ou à **prendre les places réservées** aux personnes handicapés ou aux cars scolaires...

On se dédouane en rétorquant qu'il s'agit là d'«un arrêt Minute»...

**Mais en une minute, la vie peut s'arrêter !**

Car on oublie que les trottoirs et les emplacements réservés sont faits pour **PROTEGER** :

Protéger les piétons que sont nos **enfants** qui vont et reviennent de l'école, les **parents** qui les accompagnent, les mamans et leurs poussettes, nos voisins en **fauteuils roulants**, ...

On le sait tous et pourtant que croise-t-on sur les trottoirs : Des voitures **poussant** les enfants et les fauteuils à se déplacer sur la route et à se **mettre en danger...** et tout ça pour gagner 1 ou 2 minutes sur toute une journée !

Et que faisons-nous de tout ce «précieux» temps gagné ???

Justement si l'on profitait pour **optimiser** ces précieuses minutes !

A l'heure où le sport et l'activité sportive sont tant prônés, **engageons-nous** dans cette démarche en devenant des citoyens sportifs :

**Garons-nous** sur les **parkings** même si cela implique de devoir marcher 2 minutes de plus sur quelques mètres supplémentaires et **profitons-en** pour saluer les autres piétons, qui sait ferons-nous de belles rencontres !

La rentrée est l'heure des bonnes résolutions, en voilà une :

**SOYONS CITOYENS SPORTIFS !**

